

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p align="center">Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 24 mars 2025</p> <p align="center"><i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p align="center">CA-DEL-2025- 004</p>
--	--	---

**Détermination des tarifs de commercialisation de spots publicitaires pour la radio
intercommunale « Sud-Essonne la Radio »**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes du Mérévillois, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (54).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Angéline DARDENNE, Séverine RAMÉ (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (9).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que le 30 septembre dernier, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne lançait « Sud Essonne la Radio », la première radio numérique intercommunale 100 % publique en France,

CONSIDÉRANT que ce nouvel outil permet la promotion du territoire et de vitrine culturelle et touristique, tant pour les habitants du Sud de l'Essonne que pour ceux des départements voisins, en région Île-de-France et Centre-Val de Loire,

CONSIDÉRANT que la radio est diffusée par le biais de son site internet (sudessonne.fr) et des applications gratuites pour Android (Google) et iOS (Apple), ainsi que sur certaines enceintes connectées, mais également reprise sur les plus grandes plateformes d'écoute en ligne de radios : TuneIn, Deezer, MyTuner Radio, RadioLine,

CONSIDÉRANT que, début mars 2025, la radio comptait plus de 690 000 écoutes cumulées, soit une moyenne d'environ 5 000 auditeurs par jour,

CONSIDÉRANT que, depuis sa création, plusieurs entreprises et artisans locaux ont fait part de leur souhait de diffuser de la publicité,

CONSIDÉRANT que cette demande restée en suspens faute de grille tarifaire définie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création des tarifs de commercialisation de spots publicitaire pour la radio intercommunale « Sud-Essonne la Radio », hors concours ou partenariat exceptionnel, comme suit :

Tarifs de diffusion :

Spot publicitaire – Base 30 secondes (330 caractères / environ 80 mots) :

Nombre de semaine	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
1 semaine	56 passages (8 x 7 jours ou 14 x 4 jours)	20 €	0,36 €
2 semaines	112	35 €	0,31 €
3 semaines	168	50 €	0,29 €
4 semaines	224	60 €	0,27 €

Spot publicitaire – Base 20 secondes (250 caractères / environ 60 mots) :

Nombre de semaine	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
1 semaine	56 passages (8 x 7 jours ou 14 x 4 jours)	16 €	0,29 €
2 semaines	112	29 €	0,26 €
3 semaines	168	42 €	0,25 €
4 semaines	224	52 €	0,23 €

Sponsorisation de chronique – Base 10 secondes (110 caractères / environ 25 mots) :

Pour 4 semaines, pour 1 chronique :

Type de chroniques	Nombre de passages	Coût total	Coût unitaire
Quotidienne (type météo, horoscope, sports, éphéméride...)	224 passages (8 passages / jour)	60 €	0,27 €

Hebdomadaire « 16 » (type pépites du territoire, écologie, droits et démarches...)	16 (4 passages par semaine)	8 €	0,50 €
Hebdomadaire « 32 » (type CINÉTAMPES)	32 (8 passages par semaine)	13 €	0,40 €
Hebdomadaire « 40 » (type La minute patrimoine, spectacles)	40 (10 passages par semaine)	16 €	0,40 €
Hebdomadaire « 48 » (type agendas)	48 (12 passages par semaine)	19 €	0,40 €
Autre chroniques	80 (20 passages par semaine)	28 €	0,35 €

Tarifs de production :

Sauf si le spot publicitaire est fourni et qu'il respecte les exigences techniques de diffusion (durée, qualité sonore...), la conception du message est confiée à un studio de production professionnel. Cela inclut la rédaction du scénario, l'enregistrement par un comédien ou une comédienne voix-off, les droits de diffusion commerciale pour une durée de deux ans, ainsi que le montage, le traitement sonore, les effets et la musique, le tout en format haute définition :

- 60 € pour un spot de 30 secondes
- 50 € pour un spot de 20 secondes

Pour les messages de sponsoring réalisés en interne, avec un traitement en studio de production :

- 15 € pour un message de sponsoring

PRÉCISE qu'une régie de recettes « Régie publicitaire pour Sud-Essonne la Radio » sera créée auprès du Service Communication par décision du Président,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER